

Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie

Dossier de Presse

Coût de la Rentrée 2022

22 août 2022



SOMMAIRE

Avant-propos.....	1
Introduction.....	2
Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée.....	3
Analyse synthétique du Coût de la Rentrée	4
Analyse profonde du Coût de la Rentrée.....	6
Méthodologie détaillée.....	10
Focus : les frais de scolarité et le matériel pédagogique.....	14
Revendications de la FNEK.....	17
Contacts.....	18



Avant-propos

La FNEK, **Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie**, a été fondée en 2002. Il s'agit d'une association de loi 1901 qui ne se rattache à aucun parti politique, à aucune confession religieuse ni à aucun syndicat. Cela fait désormais 20 ans qu'elle est l'unique fédération étudiante porte-parole des **12 501 étudiant·e·s** en masso-kinésithérapie. L'ensemble de ces étudiant·e·s est réparti dans **53 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)** sur l'ensemble du territoire français, DROM-COM y compris.

La FNEK **fédère les associations locales (Bureau Des Étudiant·e·s, Amicales et Corporations)** des différents IFMK qui ont un rôle administratif au sein de la structure, ainsi que des associations consultatives très variées. Les membres composant le Conseil d'Administration sont la **force majeure de la FNEK : son Réseau**. Les liens créés entre les différentes associations locales permettent en effet une unité indispensable au portage de véritables combats.

La FNEK est basée sur un modèle de **démocratie participative**, ce sont donc les **associations adhérentes**, par l'intermédiaire d'un membre administrateur, qui **décident des positions et des actions** de la structure afin de **représenter** et de **défendre au mieux les étudiant·e·s auprès de grandes instances**.

Les **valeurs de la FNEK** se reconnaissent dans un mouvement associatif étudiant indépendant au centre duquel on retrouve un respect mutuel des convictions personnelles, morales et religieuses. La FNEK défend des valeurs qui lui sont chères, les **valeurs de l'humanisme**.

Le Bureau National est élu chaque année par les administrateurs et administratrices de son Réseau pour un mandat d'un an. Pour cette année 2022-2023, le Bureau National est composé de **28 étudiant·e·s et néo-diplômé·e·s d'État en Masso-kinésithérapie**. Ensemble, ils travaillent sur différentes thématiques en lien avec les **conditions de vie étudiante, l'accès aux études de masso-kinésithérapie, la formation initiale** dispensée en IFMK ainsi que les **perspectives de la profession** de masseur-kinésithérapeute. C'est auprès de diverses instances territoriales et nationales avec lesquelles elle collabore, que la FNEK tente de promouvoir et de faire évoluer les conditions de vie et d'étude des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie.



Introduction

Cette année encore, la précarité étudiante est une préoccupation majeure des étudiant.e.s en masso-kinésithérapie. Face à la crise sanitaire, économique et sociale de ces dernières années, le coût de la rentrée 2022 pour ces étudiant.e.s en masso-kinésithérapie connaît une **hausse de 3,8%**.

Le coût de la rentrée pour les étudiant.e.s en masso-kinésithérapie s'élève à **6424€** en 2022 contre 6191€ en 2021. Ce coût exorbitant, cumulant frais de scolarité et frais de la vie courante, mène à de profondes inégalités nationales et territoriales, y compris au sein d'une même région.

En masso-kinésithérapie, la principale cause de ce coût concerne le montant des frais de scolarité. Tandis que de nombreuses régions de France faillissent à leur obligation de financement de la formation en masso-kinésithérapie, les frais de scolarité demeurent trop élevés, inacceptables et trop souvent illégaux.

4032€, c'est le montant moyen des frais de scolarité à la rentrée 2022 pour une personne étudiant la masso-kinésithérapie en France.

Ces frais participent massivement à la situation de précarité financière et sociale des étudiant.e.s en masso-kinésithérapie.

C'est pourquoi, guidé par Mathilde Jacquot, vice-présidente chargée des affaires sanitaires et sociales et Maxime Marcoin, vice-président chargé de la stratégie de financement de la formation, la lutte contre les frais de scolarité en IFMK, demeure au cœur des actions du Bureau National 2022 - 2023.

Nous nous engageons fermement à poursuivre la défense des droits de toutes les personnes étudiant la masso-kinésithérapie, épuisées par toutes ces injustices.

Jeanne Gaschignard
Présidente



Présentation de l'indicateur du Coût de la Rentrée

Qu'est-ce que l'indicateur du Coût de la Rentrée et comment est-il calculé ?

L'**indicateur du Coût de la Rentrée** est un calcul mis en place par la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) il y a 20 ans dans le but de mettre en avant les dépenses imputées à un·e étudiant·e pour la rentrée. Depuis, cet indicateur est repris à chaque rentrée par de nombreuses fédérations de territoires et de filières dans le but de cibler davantage ces dépenses et ainsi dénoncer les disparités selon les régions et les filières d'études.

Pour la **cinquième année consécutive**, l'indicateur du Coût de la Rentrée de la FNEK illustre le **coût moyen de la rentrée en études de masso-kinésithérapie** pour un·e étudiant·e de **20 ans, sans double cursus, non boursier·ière et ne vivant plus au domicile familial**. L'indicateur est divisé en deux catégories principales de dépenses pour faciliter sa compréhension et son analyse :

→ les **frais spécifiques de rentrée** correspondent aux frais que l'étudiant·e ne dépense qu'**une seule fois au cours de son année scolaire**. Ils sont composés de la cotisation à la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), des frais de scolarité des différents IFMK, de la complémentaire santé, de l'assurance logement et des frais d'agence ainsi que du matériel pédagogique nécessaire.

→ les **frais de vie courante étudiante** sont des frais **récurrents au cours de l'année scolaire**. En effet, ils comprennent le loyer et les charges locatives, la téléphonie et internet, les loisirs, les transports, 20 repas issus des restaurants universitaires ainsi que les consommables dans leur globalité.

L'indicateur du coût de la rentrée pour un·e étudiant·e correspond donc à la somme des frais spécifiques de rentrée et d'un mois de frais de vie courante.

Afin d'obtenir un calcul le plus juste et le plus proche de la réalité des choses, nous avons pondéré chacune des catégories de frais par le nombre d'étudiant·e.s présent·e.s dans chaque région (Île-de-France ou province). De plus, afin de simplifier la lecture de ce dossier de presse, nous avons choisi d'arrondir les chiffres à l'entier le plus proche.



Analyse synthétique du Coût de la Rentrée

Le **Coût de la Rentrée 2022** est marqué par une **augmentation de 3,8%** pour un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie qui devra alors déboursier **6424€** contre 6191€ pour la rentrée 2021.

Depuis de nombreuses années, on note à **chaque rentrée** une **augmentation** des dépenses liées aux **frais spécifiques de rentrée**, mais également aux **frais de la vie courante**.

Selon les données 2022 de l'INSEE, la population française fait face à une **augmentation de 6% des prix à la consommation** sur un an. Cette **inflation inédite** n'est bien évidemment pas sans conséquences pour les étudiant·e·s qui se heurtent, depuis bien avant la crise sanitaire de la COVID-19, à une **précarité grandissante**.

Cela fait désormais **20 ans que la FNEK se mobilise au quotidien** afin de **lutter contre la précarité** dans laquelle se trouve les étudiant·e·s en masso-kinésithérapie. Ce sont de grands combats face aux instances supérieures et bien souvent de petites victoires.

Sans changement drastique et revalorisation réelle des aides perçues par les étudiant·e·s, nous ne sortirons pas de cette situation d'urgence !

► Une augmentation sans précédent des frais de la vie courante

Passant de 1120€ à la rentrée 2021 à 1228€ pour la rentrée 2022, les frais de la vie courante imputables aux étudiant·e·s en masso-kinésithérapie chaque mois, connaissent une **augmentation de 108€ soit 9,5%**.

Des mesures ont été mises en place et prétendent répondre aux besoins des étudiant·e·s face à cette considérable augmentation du prix de la vie courante. Cependant, ces aides ne touchent qu'une partie de la population étudiante et laissent alors de côté de nombreuses personnes.



Tout comme l'aide exceptionnelle de rentrée de 100€ annoncée par le Gouvernement en août 2022, la revalorisation des APL ou encore le maintien des repas universitaires à 1€ pour les étudiant·e·s boursier·ières, **ces mesures d'urgence ne sont en rien des solutions suffisantes pour sortir les étudiant·e·s français.es de cette situation de crise.**

► Des frais spécifiques de rentrée qui n'échappent pas à l'inflation

Du côté des frais spécifiques de rentrée, l'augmentation est moins flagrante mais ne sera pourtant pas sans conséquence. En effet, passant de 5070€ en 2021 à 5196€ pour la rentrée 2022, les frais spécifiques de rentrée subissent une **hausse de 2,5%**. C'est donc **126€ de plus que l'an dernier** que les étudiant·e·s en masso-kinésithérapie vont devoir supporter.

Cette augmentation de 2,5% des frais spécifiques de rentrée cache une **hausse de près de 14% du prix du matériel pédagogique** nécessaire pour qu'un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie puisse faire sa rentrée en IFMK convenablement. De plus, on note une **augmentation de plus de 3% de la CVEC** imputable à l'ensemble des personnes usagères de l'Enseignement Supérieur dans le but de financer de nombreux services universitaires auxquels un grand nombre d'étudiant·e·s en masso-kinésithérapie n'ont pourtant pas accès.



Analyse profonde du Coût de la Rentrée

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE	Région Ile-de-France			Régions		
	Montants 2021	Montants 2022	%	Montants 2021	Montants 2022	%
Frais de scolarité 	6 583 €	6 266 €	-4,82	3 109 €	3 156 €	1,51
CVE-C 	92 €	95 €	3,26	92 €	95 €	3,26
Complémentaire santé 	307,2 €	307,2 €	-0,00	307,2 €	307,2 €	0,00
Frais d'agence 	300 €	300 €	0,00	266 €	266 €	0,00
Assurance Logement 	69 €	77,84 €	12,8	67,88 €	75,72 €	11,55
Matériel Pédagogique 	387,17 €	441,3 €	13,98	387,17 €	441,3 €	13,98
TOTAL	7738,37 €	7487,34 €	-3,24	4229,25 €	4341,22 €	2,65

FRAIS DE VIE COURANTE	Région Ile-de-France			Régions		
	Montants 2021	Montants 2022	%	Montants 2021	Montants 2022	%
Loyers et charges 	674,30 €	670,76 €	-0,52	499,95 €	508,93 €	1,80
Repas au RU 	66,00 €	66,00 €	0,00	66,00 €	66,00 €	0,00
Téléphonie et internet 	54,99 €	53,32 €	-3,04	54,99 €	53,32 €	-3,04
Transport 	105,50 €	109,66 €	3,94	100,97 €	103,61 €	2,61
Loisirs 	82,06 €	82,06 €	0,00	76,40 €	76,40 €	0,00
Consommables 	368,29 €	392,89 €	6,68	334,14 €	356,10 €	6,57
Masques et précarité menstruelle 	-	8,18 €	-	-	8,18 €	-
TOTAL	1351,14 €	1382,87 €	2,35	1132,45 €	1172,54 €	3,54



► Détails des frais spécifiques de rentrée

La CVEC subit cette année une **hausse de plus de 3%**, passant alors de 92€ en 2021 à 95€ en 2022. Cette dépense est obligatoire, à l'inscription, pour chaque étudiant·e de l'Enseignement Supérieur afin d'avoir accès aux services universitaires et du CROUS. Or en formation de masso-kinésithérapie, peu de personnes ont réellement accès à ces services et donc **peu de personnes bénéficient des avantages liés à la CVEC** payée en début d'année.

Véritable aberration de la formation de masso-kinésithérapie en France, les **frais de scolarité sont un des premiers combats menés par la FNEK**. Ils s'élèvent en moyenne, pour la rentrée 2022, à 4032€ soit **3862€ de plus qu'une personne en premier cycle et 3789€ de plus qu'une personne en deuxième cycle d'une formation totalement universitaire**. On note que ces frais de scolarité démesurés cachent une véritable disparité territoriale. En effet, un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie dépense en moyenne 6266€ de frais de scolarité pour étudier en Île-de-France contre 3156€ pour étudier dans une autre région.

La problématique des frais de scolarité est davantage détaillée dans la partie focus.

En ce qui concerne la complémentaire santé, l'assurance logement et les frais d'agence, les dépenses pour un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie sont stables pour cette rentrée 2022. Ces frais s'élèvent à 307€ pour la complémentaire santé, 77€ pour l'assurance logement et en moyenne, 250€ pour les frais d'agence sur tout le territoire.

En moyenne pour la rentrée 2022, le matériel pédagogique coûte 305€ pour un·e étudiant·e entrant en licence selon la FAGE. En masso-kinésithérapie, les étudiant·e·s ajoutent à cette somme l'**achat de livres, de blouses et de matériel pour les travaux dirigés** ce qui gonfle les dépenses. C'est en réalité 435€ que vont dépenser les étudiant·e·s en masso-kinésithérapie, soit **42,8% de plus qu'une personne en licence**.

La problématique du matériel pédagogique est détaillée dans la partie focus.



► Détails des frais de la vie courante

Le loyer représente la plus grosse part des dépenses concernant les frais de vie courante pour un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie. On note de **nombreuses disparités du prix des loyers sur l'ensemble du territoire**. En effet, pour des surfaces habitables équivalentes, la moyenne des loyers en Île-de-France s'élève à 671€ contre 509€ dans les autres régions. À ces disparités financières, il faut ajouter une **crise des logements dans les zones tendues**, principalement en Île-de-France, amenant les étudiant·e·s à s'installer dans des logements parfois insalubres et très éloignés du lieu d'études.

La catégorie des **consommables** subit une **augmentation globale de plus de 8%** cette année et passe de 334€ en 2021 à 356€ en 2022 pour les régions, et de 368€ en 2021 à 393€ en 2022 pour l'Île-de-France. Engendrée en grande partie par l'inflation, cette hausse du prix des consommables est directement liée à une **augmentation sans précédent du prix de l'alimentation à savoir plus de 10%** par rapport à 2021 sur l'ensemble du territoire.

L'offre du marché pour la téléphonie et internet est grandissante ce qui oblige les principaux opérateurs à proposer les prix les plus attractifs. C'est pourquoi cette année, les frais pour la téléphonie et internet s'élèvent à 53€ en moyenne, soit 3% de moins que l'an dernier.

Face à une inflation de plus de 6% uniquement au cours de la dernière année, il ne semble pas juste de garder des valeurs identiques à celles de 2010 pour évaluer le coût des loisirs en 2022. Cependant, la dernière enquête de l'OVE (Observatoire de la Vie Étudiante) datant de 2010, rend impossible une estimation du coût réel pour la rentrée 2022. Les valeurs utilisées dans l'indicateur du Coût de la Rentrée sont donc identiques aux douze années précédentes soit 82€ en Île-de-France et 76€ dans les autres régions.



Alors que la **distance moyenne entre le lieu d'étude et le domicile est de 14km**, bon nombre des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie ont recours aux transports en communs pour se déplacer. Cette année, on observe une **hausse de près de 4% des frais de transport en Île-de-France et de plus de 2,6% dans les autres régions de France**. En moyenne, un·e étudiant·e déboursa 105€ par mois pour réaliser les déplacements entre son domicile et son lieu d'étude. De plus, en masso-kinésithérapie les étudiant·e·s sont amené·e·s à réaliser des stages afin de valider la totalité des crédits indispensables à l'obtention de leur diplôme. Les stages pouvant être éloignés du lieu de résidence, des indemnités kilométriques doivent être délivrées par les Régions mais sont bien souvent perçues des semaines, voire des mois après la fin du stage.



Méthodologie et explications des différentes dépenses

► Les frais spécifiques de rentrée



CVEC

Il s'agit de la Contribution de Vie Étudiante et de campus, pour cette année 2022-2023, son montant s'élève à 95€. D'après la Circulaire du 20 juin 2018, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit qu'elle soit collectée par les CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) afin de renforcer les services universitaires et leur accès aux étudiant·e·s. Dans ces services, on trouve notamment un accès à la santé, un accompagnement social, un soutien des initiatives étudiantes ou encore une promotion de l'art, de la culture et du sport.

La CVEC est obligatoire pour tous les étudiant·e·s de l'Enseignement Supérieur (sauf exonération particulière) et il est intéressant de savoir que les étudiant·e·s boursier·ières pourront, dès le 15 septembre 2022, réaliser une demande de remboursement du montant de 95€.



Frais de scolarité

Ces frais correspondent, pour un·e étudiant·e en formation universitaire aux droits d'inscription en licence (170€) ou en master (243€). En masso-kinésithérapie, les frais sont très hétérogènes sur l'ensemble du territoire. En effet, les IFMK répondent à trois statuts différents ce qui accentue fortement la disparité des frais de scolarité et le financement de la formation par les régions.

- Les 25 IFMK publics présentent des frais de scolarité moyens de 1129€.
- Les 19 IFMK privés à but non lucratif (PBNL) présentent des frais de scolarité moyens de 5424€.
- Les 5 IFMK privés à but lucratif (PBL) présentent des frais de scolarité moyens de 9040€ (les IFMK PBL sont tous situés en Île-de-France).

Il existe également des IFMK adaptés aux personnes déficientes visuelles, ceux-ci sont alors entièrement financés.



Afin d'avoir une idée précise des inégalités liées au Coût de la Rentrée pour des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie selon leur lieux d'étude, nous avons réalisé :
Un Coût de la Rentrée pour un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie en Île-de-France, celui-ci s'élève à 8870€.

Un Coût de la Rentrée pour un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie en Province qui s'élève quant à lui à 5480€.

Pour la Province tout comme pour l'Île-de-France, nous sommes face à des frais de rentrée exorbitants et bien supérieurs au Coût de la Rentrée calculé par la FAGE, à savoir 2527€.



Complémentaire santé

En masso-kinésithérapie, il s'agit de la LMDE (La Mutuelle Des Étudiants) qui permet de compléter, au moins partiellement, les remboursements de la Sécurité Sociale.



Assurance logement

En masso-kinésithérapie, les étudiant·e·s souscrivent la MAE (Mutuelle Assurance de l'Éducation).



Frais d'agence immobilière

Ces frais permettent de couvrir les frais fixes des agences immobilières tels que les salaires, les locaux ou encore la licence de diffusion sur des portails immobiliers professionnels.

Dans le cadre du calcul de l'indicateur du coût de la rentrée, nous avons prévu des frais d'agence pour un logement de 20m² avec état des lieux.

Depuis 2021, ces frais d'agence sont plafonnés selon trois catégories : zones très tendues (Paris et petite couronne), zones tendues (agglomération) et reste du territoire.

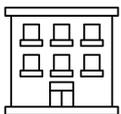




Matériel pédagogique

Il correspond au coût moyen du matériel d'écriture et des fournitures diverses nécessaires pour débiter l'année scolaire. En masso-kinésithérapie, nous ajoutons à cela les frais spécifiques liés à l'achat de livres et aux tenues de stage (deux ensembles blouse-pantalon).

► Les frais de vie courante



Loyer

Prélevés chaque mois à date fixe, le loyer et les charges sont une dépense majeure dans le budget d'un.e étudiant.e. Pour cet indicateur du Coût de la Rentrée, une moyenne a été réalisée afin de différencier l'Île-de-France et les régions.

Pour les régions, le prix du loyer correspond à la moyenne de chaque ville pour un studio de 20m² et un T2 de moins de 30m². Pour l'Île-de-France, il s'agit de la moyenne faite pour un studio de superficie inférieure à 20m².



Repas au Restaurant Universitaire (RU)

Afin d'intégrer cette dépense à l'indicateur du Coût de la Rentrée, la FAGE a considéré qu'en moyenne, un.e étudiant.e prend 20 repas par mois au RU (à savoir donc 5 repas par semaine). Pour la rentrée 2022, le prix du ticket RU s'élève à 3,30€ pour un.e étudiant.e non-boursier·ère contre 1€ pour celles et ceux bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux.

Nous avons choisi de garder cette catégorie dans notre indicateur bien que l'accès à la restauration universitaire soit très inégale pour les étudiant·e-s en masso-kinésithérapie de l'ensemble du territoire français.





Consommables

Les dépenses associées aux consommables comprennent un budget alimentation en dehors des 20 repas au Restaurant Universitaire, ainsi qu'un ensemble de vêtements neufs et un lot de produits d'hygiène de base.

Cette année, la FNEK a fait le choix d'ajouter à la catégorie des consommables les dépenses engendrées par les protections menstruelles car le pourcentage de personnes concernées est grandissant dans les études de masso-kinésithérapie. Pour ce faire, nous avons additionné le prix moyen de 10 serviettes hygiéniques pour flux normal au prix moyen d'une boîte de 20 tampons avec applicateur pour flux normal.

Nous estimons qu'actuellement, près de 60% des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie ont des menstruations c'est pourquoi nous avons multiplié la moyenne du prix des protections hygiéniques par 60% afin de pouvoir l'ajouter à l'indicateur global.



Téléphonie et Internet

Il s'agit pour cette dépense d'une donnée estimée par la FAGE et qui prend en compte la moyenne des abonnements pour une offre "multi pack" (téléphonie mobile et internet) proposées par trois grands opérateurs français : Orange, Free et SFR.



Loisirs

C'est une enquête de l'OVE datant de 2010 et portant sur les conditions de vie étudiantes qui permet de déduire le prix moyen des loisirs qui comprend l'achat de 2 livres à 13,20€ par mois ainsi que le montant estimé des sorties.



Transports

Les frais associés au transport comprennent le prix d'un abonnement étudiant aux transports en communs selon une moyenne réalisée par la FAGE entre l'Île-de-France et 39 villes de France. De plus, on y ajoute la distance moyenne entre le domicile et le lieu d'étude à hauteur de 5 allers-retours par mois auxquels est ajouté un barème d'indemnisation kilométrique. Selon l'INSEE, cette distance est estimée à 14 km.



Focus

► La masso-kinésithérapie : une formation basée sur des frais de scolarité exorbitants

Depuis des années, la FNEK mène un combat acharné contre les frais de scolarité illégaux et les IFMK qui les dispensent. **4032€**, c'est ce que dépense en moyenne un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie **pour étudier une année** dans un IFMK et c'est près de **19 fois plus** qu'un·e étudiant·e en **formation universitaire**.

On compte actuellement 53 IFMK répartis sur le territoire français, dont un sur l'Île de la Réunion et un en Martinique. Chacune des 13 régions françaises, la Réunion et la Martinique comptent sur leur territoire au moins un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie. Cependant, des disparités importantes des frais de scolarité, liées aux statuts des IFMK, sont observées au sein d'une même région et creusent alors davantage les inégalités concernant la précarité étudiante.

Région	IFMK	Statuts des IFMK	Frais de Scolarité / Étudiant (en €)	Moyenne de la région
Ile de France	ADERF	PBNL	8792,5	6 265 €
	APHP	Public	206,5	
	ASSAS	PBL	9200	
	AVH	DV	0	
	CEERRF	PBL	8900	
	EFOM	PBNL	8880	
	Fontainebleau	Public	170	
	Guinot	DV	0	
	Liège	PBL	8912,5	
	Meulan-Les Mureaux	Public	1800	
	Meaux	PBL	9150	
Saint Maurice	Public	232		
Saint Michel	PBL	9000		
Bretagne	Brest	Public	5600	6 103 €
	Rennes	PBNL	6282,5	
Normandie	Alençon	PBNL	4700	4 700 €
	La Musse	PBNL	4700	
	Rouen	Public	4700	
Pays de la Loire	Laval	Public	206,5	4 021 €
	Nantes	PBNL	5567,5	
Nouvelle Aquitaine	Bègles	PBNL	6800	2 689 €
	Bordeaux	Public	1176,5	
	Dax	Public	915	
	Limoges ILFOMER	Public	1560	
	Limoges	PBNL	5609	
	Limoges APSAH	DV	0	
	Poitiers	Public	206,5	
Auvergne Rhône-Alpes	Grenoble	Public	206,5	3 558 €
	Lyon	Public	1983,5	
	Lyon DV	DV	0	
	Saint Etienne	PBNL	5730	
Provence-Alpes-Côte-D'Azur	Vichy	PBNL	5250	3 137 €
	Marseille	Public	2670	
	Nice	PBNL	4392	



Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	Public	468,5	2 810 €
	Dijon	PBNL	4837,5	
	Montbéliard	Public	376,5	
	Nevers	PBNL	6950	
Hauts-de-France	Amiens	Public	340	3 779 €
	Berck	PBNL	3775	
	Lille Catho	PBNL	5520	
	Lille Etat	PBNL	4762,75	
Occitanie	Montpellier	PBNL	5637,5	3 400 €
	Rodez	Public	632	
	Toulouse	Public	633,43	
Centre-Val-de-Loire	Orléans	Public	206,5	206,5 €
Grand-Est	Strasbourg	Public	206,5	653 €
	Mulhouse	Public	206,5	
	Reims	Public	170	
	Nancy	PBNL	1261,5	
Outre-Mer	La Réunion	Public	204,5	470 €
	Martinique	Public	725	

C'est en **Île-de-France** que nous observons les **frais de scolarité les plus élevés** car sur les 13 IFMK présents dans la région, nous retrouvons les **5 IFMK privés à but lucratifs**. En effet, dans cette région, les étudiant·e·s se heurtent à des **frais de scolarité annuels compris entre 170€** (montant des frais universitaires) **et plus de 9000€** dans les IFMK les plus chers de France (ASSAS, Meaux ou Saint-Michel).

La **responsabilité du financement des formations sanitaires et sociales** telles que la masso-kinésithérapie **revient aux Régions**, en collaboration avec les **Agences Régionales de Santé (ARS)**. La loi précise que les Régions ont la charge du financement de l'équipement, du fonctionnement et de l'investissement des instituts lorsqu'ils sont publics, et peuvent y participer lorsqu'il s'agit d'instituts privés.

Cela signifie que le montant des frais de scolarité demandé en IFMK public doit être à la hauteur des frais universitaires, soit 170€ au premier cycle et 243€ au second cycle.

► Le matériel pédagogique, un véritable budget qui ne fait qu'augmenter à chaque rentrée

Selon l'indicateur du Coût de la Rentrée de la FAGE, le montant du matériel pédagogique s'élève à 305€, soit une augmentation de 15,82% par rapport à la rentrée 2021. Cette augmentation du prix du matériel pédagogique représente plus de 2 fois la hausse subit par l'inflation en France.



En masso-kinésithérapie, près de la totalité des étudiant·e·s ajoutent à ces dépenses l'achat de livres (anatomie, anglais,...) ainsi que l'achat de tenues pour les travaux dirigés et de blouses pour les stages. Cette année, c'est en moyenne 441€ que vont devoir dépenser les étudiant·e·s en masso-kinésithérapie afin d'acquérir le matériel pédagogique nécessaire soit près de 14% de plus que l'an dernier.

Dans de nombreux instituts, les frais inhérents aux blouses et aux livres sont inclus dans les frais de scolarité imposés aux étudiant·e·s en début d'année, il est donc impossible de savoir réellement le montant du matériel pédagogique.

Au même titre que les frais de scolarité des IFMK publics supérieurs à 170€ pour le premier cycle et 243€ pour le second cycle, les frais supplémentaires du matériel pédagogique constituent des frais illégaux.

Face à une précarité étudiante grandissante, il est urgent de stopper les frais de scolarité illégaux afin de donner à chacun.ne les mêmes chances de réussite sans nécessité de sacrifier sa qualité de vie !



Revendications de la FNEK

- ▶ La FNEK se positionne pour une **intégration organique des IFMK à l'université.**
- ▶ La FNEK se positionne pour une **prise en charge financière pleine et entière de la formation par les Régions.**
- ▶ La FNEK se positionne pour que les **frais de scolarité**, dépense principale de la majorité des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie, soient **alignés sur les frais d'inscription universitaire.**
- ▶ Le FNEK se positionne pour une **gestion des bourses par guichet unique : le CROUS.**
- ▶ La FNEK exige une nouvelle fois que les étudiants en masso-kinésithérapie bénéficient d'un véritable statut étudiant, leur conférant les **mêmes droits** et **ouvrant accès aux même système d'aides que les étudiants universitaires.**
- ▶ La FNEK se positionne pour que les étudiant·e·s en masso-kinésithérapie aient **accès de manière équitable aux logements CROUS au même titre que n'importe quel·le étudiant·e de l'université.**
- ▶ La FNEK se positionne pour un **arrêt immédiat des frais illégaux** imputés aux étudiant·e·s en masso-kinésithérapie.



CONTACTS



Mathilde Jacquot
Vice-Présidente chargée des
Affaires Sanitaires et Sociales
sante.social@fnek.fr
07 50 40 66 37



Romane Lucien
Attachée de Presse
presse@fnek.fr
06 29 33 71 21

